

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 21 JUIN 2023

OBJET :**Sollicitation de la dotation 2023 au titre des
amendes de police****Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 27

N° 2023.06.08

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 13 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Anne-Lise VIALLOD est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLOD, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Georges CASANOVA (pouvoir à A. BAROTEAUX), Marie-Christine GEAY (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Sébastien CHEYNEL, Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain rappelle qu'une partie du produit des amendes de police est répartie par décision du Conseil Départemental. A ce titre, une dotation au titre de l'année 2023 pourra être attribuée pour la commune de Livron-sur-Drôme à hauteur de 2 400,00 €, sur justification de travaux ou acquisition d'équipements d'amélioration de la sécurité routière.

Dans le cadre du budget 2023, il est proposé de solliciter l'attribution d'une dotation au titre des amendes de police en vue du financement d'un plateau traversant. Ce dernier sera créé dans le cadre de la création d'un itinéraire cyclable entre l'hôtel de ville et la gare. Il sera positionné au carrefour de l'impasse des trois rois et de la rue du docteur l'Hermier sur un secteur présentant des enjeux importants en termes de sécurité.

Pour information, le tracé proposé reliera la gare à l'hôtel de ville en desservant le parc Grangeon, la gendarmerie, le groupe scolaire Paul Eluard, le parc Pignal, les centres commerciaux de l'avenue de Provence. Une antenne permettra de desservir les commerces de la place Jean Jaurès. A partir de l'Hôtel de ville, il sera également possible de rejoindre le tracé de la VéloDrôme par le parc.

Pour mémoire, l'itinéraire s'inscrit dans le cadre général du Schéma Directeur Cyclable qui prévoit de créer et renforcer les liaisons douces sur notre territoire.

Le coût de la mise en œuvre du plateau traversant s'établit à 21 476,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

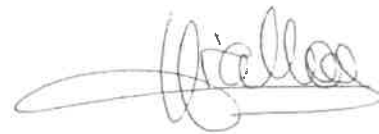
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation au titre des Amendes de police 2023 auprès du Conseil Départemental de la Drôme, en vue du financement d'un plateau traversant à créer dans le cadre du projet de création d'un itinéraire cyclable entre l'hôtel de ville et la gare
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à effectuer les acquisitions correspondantes à cette dotation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

21 JUIN 2023